

## OUTIL DE CALCUL DU TAUX DE FORFAIT IMPLICITE (Papier)

Enquêteur	X	TAUX DE REVALORISATION au 01/03/2008	
Taux de Forfait implicite avant revalorisation		0,50%	
Type de relevé	Taux de rémunération		Différence
	Avant revalorisation	Après revalorisation	
Produit alimentaire	0,686	0,690	0,0034
Bien durable	1,071	1,076	0,0054
Produit manufacturé	1,071	1,076	0,0054
Service	1,071	1,076	0,0054
Habillement	1,466	1,473	0,0073
Produits frais	3,025	3,041	0,0151
Mois de revalorisation du TMRE	Nombre de relevés à payer	Rémunération	
		Ancien taux	Nouveau taux
Produit alimentaire		0,00	0,00
Bien durable		0,00	0,00
Produit manufacturé		0,00	0,00
Service		0,00	0,00
Habillement		0,00	0,00
Produits frais		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Montant du Forfait implicite</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total rémunération</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Nouveau Taux de Forfait implicite</b>			<b>0,0000</b>

**UTILISATION :**

1) Entrer le taux de forfait implicite avant revalorisation dans la cellule B4.

2) Entrer le nombre de relevés entrant dans le champ du forfait implicite qui doivent être rémunérés (cellules B16 à B21)

*Champ : relevés de tournée de référence de l'enquêteur rémunérés à tarif plein (c'est à dire hors relevés non observés, relevés de tournée de remplacement d'un enquêteur et ordres de recherche)*

*Le nouveau taux de forfait implicite à 4 décimales à appliquer jusqu'à la prochaine revalorisation est calculé en cellule D25.*

**RÈGLE DE CALCUL A COMPTEUR DU 01/02/2007 :**

Un enquêteur dont le montant de forfait implicite au 01/02/2007 est inférieur ou égal à 150€ conserve le taux de forfait implicite auquel il se trouve. Le taux de forfait implicite est bloqué.

Un enquêteur dont le montant de forfait implicite est supérieur à 150€ bénéficie de revalorisations de rémunération (relevés du champ F.I. + F.I.) égales à la moitié des revalorisations du TMRE. Le taux de forfait implicite continue.

*Dans SAIGE, les montants de Forfait implicite (Taux F.I. x Nb relevés) sont à inscrire dans la rubrique "Rémunérations particulières" de la colonne "Collecte" sous la dénomination "**FORFAIT PRIX**"*